

Eau potable

✖ Un transfert de compétence

Adoptée en août 2015, la loi relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) avait pour principal objectif de simplifier et de clarifier les compétences des différentes collectivités locales : communes, intercommunalités, départements et régions. C'est dans ce cadre qu'est intervenu le transfert de la compétence eau et assainissement vers les intercommunalités.

Infos pratiques

Ouverture, fermeture de compteur d'eau, une fuite, une question sur vos consommations, factures, modifications de coordonnées... Les agences du service eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté sont à votre disposition.

En dehors des plages d'accueil téléphonique et en agence, pour tout souci technique, utilisez le numéro d'astreinte : [04 76 36 94 01](tel:0476369401).

2 agences

Agence à Saint-Marcellin

Maison de l'intercommunalité

7 rue du colombier

[04 76 38 61 48](tel:0476386148)

Horaires d'accueil des usagers :

du lundi au vendredi

8 h 30-12 h 30 et 13 h 30-17 h.

Agence à Vinay

100 rue Paul Guerry

[04 76 36 90 57](tel:0476369057)

Horaires d'accueil des usagers :

du lundi au jeudi

8 h-12 h et 13 h 30-17 h

Plus d'infos :

<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4376-eau.htm>

Contact

Numéro d'astreinte



[04 76 36 94 01](tel:0476369401)

A Saint-Marcellin



[Maison de l'intercommunalité](#)

[7 rue du colombier](#)



[04 76 38 61 48](tel:0476386148)